



RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

***RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE
PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE***

LE 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour la période intermédiaire de neuf mois terminée le 30 septembre 2015 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens.

Les états financiers intermédiaires de la Société ont été préparés conformément aux IFRS. Ils n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs indépendants de la Société. Ils ont été préparés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 des états financiers annuels au 31 décembre 2014.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à www.vanstarmining.com.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 29 683 540 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

Nonobstant le fait que Vanstar soit axée principalement dans le domaine de l'exploration minière, la direction de la société évalue actuellement d'autres stratégies incluant le retrait du domaine minier pour le domaine de la haute technologie.

FAITS SAILLANTS DE LA PÉRIODE:

La perte nette de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015 s'élève à 173 508 \$.

Des travaux d'exploration totalisant 96 830 \$ ont été réalisés au cours de la période terminée le 30 septembre 2015. De ce total, une somme de 73 825 \$ a été refacturée à Iamgold Corporation, partenaire de la Société dans le projet Nelligan.

En avril 2015 l'option datée du 8 avril 2014 entre Vanstar et Golden Shares Mining Corporation permettant l'acquisition de 100% de la propriété Monster Island a pris fin. En octobre 2015, la Société a cédé ladite propriété à Tomagold Corporation en contrepartie d'un paiement de 10 000 \$ et de l'émission par l'acquéreur de 200 000 actions ordinaires.

En février 2015, la Société a acquis la propriété Plume comportant 13 titres miniers, en contrepartie d'un paiement de 16 500\$.

En février 2015, la Société a acquis par désignation sur carte 5 titres miniers supplémentaires pour sa propriété Émile.

Au cours du premier trimestre de 2015, la Société a acquis par désignation sur carte 23 titres miniers composant la propriété Bacon.

En avril 2015, la Société a acquis par désignation sur carte 6 cellules s'ajoutant à la propriété Nelligan.

Le 15 avril 2015, 500 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des dirigeants et administrateurs au prix d'exercice de 0,10 \$ chacune, valides pour une période de 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans cette propriété en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservent un NSR de 2 %, dont 1 % est rachetable pour un montant de 1 000 000 \$. La propriété Nelligan est maintenant constituée de 114 cellules suite à l'acquisition par désignation sur carte de 6 nouveaux titres miniers en avril 2015. La propriété est située près de Chapais en Abitibi. Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs gîtes et indices aurifères dont le gîte Joe Mann (3,35 tm à 9.1 g/t Au), l'indice Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) ainsi que le gîte du Lac Meston (1.22 tm à 6.35 g/t Au).

Indice du lac d'Eu

Une dizaine de forages réalisés en partie par Vanstar en 2012 ont recoupé un important corridor aurifère sur plus de 700 mètres de long et par plus de 100 mètres de large. Plusieurs zones aurifères ont été détectées à l'intérieur de celui-ci et selon le relevé géophysique magnétique, ce corridor pourrait se poursuivre sur plus de 1.7 km. Une autre importante anomalie magnétique de plus de 500 mètres de long se trouve juste au sud de la zone principale. L'environnement géologique, les relevés géophysiques et la présence d'or dans les forages antérieurs semblent très favorables pour obtenir des résultats significatifs au cours de nos prochains travaux.

La partie centrale de la propriété Nelligan est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogamau. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement.

On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann (3,35M t à 9,1g/t), au gîte Philibert (1,5Mt à 5,4g/t) et au gîte Chevrier (1,8Mt à 5,1g/t). Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2.17 g/t Au et de 3.5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4.4 et de 10 mètres.

La Société a entrepris un premier programme de forage sur ce projet au cours du mois d'avril 2012. Celui-ci servait principalement à vérifier les extensions en profondeur de la zone A de l'indice du lac d'Eu (Nelligan) découverte en 1995 par Ressources Unifiées Oasis et Soquem.

Ce secteur, recoupé par trois sondages historiques ayant révélé des valeurs aurifères intéressantes sur plusieurs mètres d'épaisseur (voir www.vanstarmining.com), correspondrait à une importante anomalie de polarisation provoquée (IP) couplée à une anomalie magnétique (MAG). Ce programme, d'une longueur totale de 1254 mètres réparti en 5 sondages, a permis de vérifier les extensions en profondeur de la zone A de l'indice du lac d'Eu et de confirmer la

continuité aurifère en profondeur. Cette zone, d'une longueur d'environ 400 mètres, demeure toujours ouverte latéralement et en profondeur.

Une deuxième campagne de forage de 700 mètres a été complétée sur l'indice d'Eu. Ce programme de forage a permis de vérifier les extensions latérales et en profondeur des sondages historiques 94-13 et 95-01 localisés dans la zone B de l'indice d'Eu, située à environ 200 mètres à l'est de la zone A. Un levé géophysique a été effectué afin de définir les anomalies magnétiques présentes dans ce secteur. Plusieurs anomalies ont été détectées et les creux magnétiques semblent être associés aux forages antérieurs et actuels.

Malgré une présence aurifère constante dans l'ensemble des forages, cette campagne de forage n'a pas permis de cerner un secteur contenant des teneurs aurifères économiques. L'indice d'Eu est maintenant reconnu sur plus de 700 mètres et demeure ouvert autant en profondeur que latéralement

Indices Liam, Mila et Dan

Ressources Minières Vanstar Inc. a complété au cours de l'exercice financier 2013 un relevé géophysique ainsi qu'un relevé géologique au sud de l'indice du lac d'Eu, sur le projet Nelligan. Plusieurs anomalies de haute et de basse intensité magnétique ont été définies lors du relevé géophysique

En octobre 2013, la compagnie a commencé une campagne de forage visant à vérifier certaines anomalies magnétiques de basse intensité. Suite au forage NE13-04 fait sur l'une des anomalies magnétiques située au sud-ouest de l'indice du lac d'Eu, la compagnie a annoncé le 26 novembre 2013 avoir découvert l'indice Liam en recoupant une teneur de 1.64 gt/Au sur plus de 37 mètres le long du trou. Ce forage a été suivi par trois autres forages sur ce même indice. Tous les sondages faits au cours de ce programme automnal ont recoupé la zone aurifère.

Un autre forage (NE13-01) fait à l'extérieur de la zone Liam a permis d'identifier également la zone Mila tandis que le forage NE13-03, fait sur l'indice du lac d'Eu, confirmait l'extension ouest de cet indice aurifère.

Suite aux résultats obtenus à la fin 2013, la société a entrepris un autre programme de forage au cours de l'hiver 2014 afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Liam. La majorité des sondages ont intersecté la zone recherchée (Voir communiqués de presse du 10 mars et du 14 avril 2014)

Vanstar a également acheté, auprès de 3 prospecteurs indépendants, trois groupes de cellules localisées en extension ouest et sud du projet Nelligan en contrepartie de 350,000 actions ordinaires. Vanstar a aussi cédé 100% d'intérêt dans un groupe de 4 cellules (bloc Philibert) à Stellar AfricaGold en contrepartie de 5,000\$ au comptant et de 160,000 actions ordinaires. (Voir communiqués de presse du 16 et 17 janvier 2014).

Vanstar a acquis en 2015 par désignation sur carte 6 cellules localisées en bordure Ouest du projet Nelligan. La Société recherche un partenaire pour développer ce secteur.

En novembre 2014, la direction accordait l'option à Iamgold Corporation d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité. Si Iamgold acquiert 80% et qu'elle décide de mettre le projet Nelligan en production, elle aura alors la possibilité d'acquérir l'autre 20% en contrepartie d'un paiement au comptant basé sur une évaluation indépendante de la valeur du projet. Si tel était le cas, Vanstar conserverait également une royauté de 1.5% NSR.

Tous les résultats obtenus par Iamgold ont fait l'objet de différents communiqués de presse au cours de l'année 2015. Les travaux en cours sont principalement reliés à des travaux de surface incluant de la géologie et de la géophysique. Il est prévu qu'Iamgold reprenne ses travaux de forage en janvier 2016.

PROPRIÉTÉ MONSTER ISLAND

Au cours de l'année 2014, la Société a optionné la propriété à Golden Share Mining Corp en contrepartie de paiements totalisant 45 000\$, de l'émission de 450 000 actions ordinaires et de l'obligation d'y investir en travaux un montant de 350 000\$ sur une période trois ans suivant la signature de l'entente. Suivant la réalisation des obligations de Golden Share Mining Corp, celle-ci obtiendrait alors 100% d'intérêt dans le projet. En avril 2015, l'option a pris fin et Vanstar a récupéré la totalité du projet.

En octobre 2015, la Société a cédé ladite propriété à Tomagold Corporation en contrepartie d'un paiement de 10 000 \$ et de l'émission par l'acquéreur de 200 000 actions ordinaires. Une royauté de 1,5% NSR a été accordée à Vanstar.

PROPRIÉTÉ ÉMILE

En novembre 2014, la Société a acquis un intérêt de 100% dans un groupe de 13 titres miniers dans la propriété Émile en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaire pour une valeur de 22 000\$. Le 4 février 2015, la Société a acquis par désignation sur carte cinq titres miniers supplémentaires. Celle-ci recherche un partenaire pour le développement de ce projet.

PROJET PLUME

Le 4 février 2015, la société a acquis 100% de la propriété Plume en contrepartie d'un paiement de 16 500\$. La propriété est composée de 13 titres miniers et est localisée à l'ouest de la propriété Nelligan dans le corridor Opawica-Guercheville.

DANY BOY ET MÉLISSA

Ces propriétés ont été acquises par désignation sur carte et sont composées de 58 titres miniers. La Société recherche un partenaire pour le développement de ces projets.

BACON

La propriété a été acquise par désignation sur carte. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujjuaq et est composée de 23 titres miniers. La Société recherche un partenaire pour le développement de ce projet

BUDGET D'EXPLORATION POUR 2015

<u>Projet</u>	<u>Travaux</u>	<u>Budget</u>
Nelligan	-	-
Emile	Geophysique	25,000 \$
Bacon	Rapport	5,000 \$

La direction de la Société envisage réviser périodiquement ses budgets d'exploration au cours de 2015 en fonction des résultats obtenus suite aux travaux réalisés, des opportunités d'acquisition de nouveaux projets d'exploration, de l'évolution des marchés, des fluctuations du prix de l'or ainsi que du potentiel de financement qui en découlera.

Les travaux pour la période 2015 concernant les projets Bacon et Émile ont été complétés. (Voir les résultats sur les communiqués de presse émis par la Société)

PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

La perte nette pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015 s'élève à 173 508 \$, comparativement à une perte de 54 253 \$ pour la période correspondante de 2014. La différence s'explique principalement par un gain sur cession d'actions de sociétés publiques de 144 616 \$ en 2014.

Pour la période terminée le 30 septembre 2015, les frais d'exploration ont totalisé 96 830 \$ comparativement à 341 359 \$ pour la même période en 2014. En 2015, un total de 73 825 \$ a été refacturé à Corporation Iamgold tel que stipulé dans l'entente de novembre 2014.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Perte nette	(173 508)	(54 253)
Perte nette par action	(0.006)	(0.002)
Rémunération à base d'actions	11 500	37 050
Gain sur cession de placements	-	144 616
Gain sur disposition d'actifs d'exploration	-	26 652

Principaux frais d'administration

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Honoraires de gestion	23 400	14 500
Salaires et avantages sociaux	51 246	43 350
Frais de consultation et services professionnels	45 452	69 473

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2015				2014		2013	
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gain (perte) sur cession de placements	-	-	-	(39 521)	8 055	94 917	41 644	42 846
Rémunération à base d'actions	-	11 500	-	-	37 050	-	-	32 700
Gain (perte) avant impôts	(75 491)	(62 453)	(35 564)	(91 680)	(74 833)	19 823	(9 638)	(107 379)
Résultat net par action	(0.003)	(0.002)	(0.001)	(0.003)	(0.003)	0.001	(0.001)	(0.004)

FRAIS D'EXPLORATION

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Accès et forage	57 366	195 978
Rapports et analyses	5 074	19 568
Géophysique	22 479	32 261
Supervision, géologie et frais généraux	11 911	93 552
	<u>96 830</u>	<u>341 359</u>

Frais d'exploration par propriété

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Nelligan	69 277	341 359
Emile	22 479	-
Bacon	5 074	-
	<u>96 830</u>	<u>341 359</u>

SITUATION FINANCIÈRE

	30 septembre <u>2015</u> \$	31 décembre <u>2014</u> \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 569	236 571
Trésorerie affectée à l'exploration	-	25 000
Actifs d'exploration et d'évaluation	942 377	923 866
Total de l'actif	1 140 788	1 272 215
Capital-actions	2 567 319	2 567 319
Fonds de roulement	60 628	241 147

CAPITAL-ACTIONS

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Solde au 01 janvier 2014	25 532 540	2 080 662
Financements privés	430 000	51 800
Financements privés accreditifs	2 220 000	228 900
Acquisition de titres miniers	540 000	35 500
Exercice de bons de souscription	961 000	170 457
Solde au 31 décembre 2014	<u>29 683 540</u>	<u>2 567 319</u>
Solde au 30 septembre 2015	<u>29 683 540</u>	<u>2 567 319</u>

Le 4 février 2014, la Société a complété un placement privé accreditif au montant de 322 500 \$ au moyen de l'émission de 430 000 actions ordinaires et 1 720 000 actions accreditives à un prix unitaire de 0,15 \$, ainsi que l'émission de 1 075 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,20 \$, valides pour une année. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 43 000 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 17 800 \$.

Le 15 février 2014, 755 000 bons de souscription ont été exercés pour un montant de 106 750 \$, la valeur attribuée lors de l'émission des bons de souscription exercés est de 21 065\$ et a été renversée du compte des bons de souscription au compte de capital-actions. Les 15 et 24 janvier 2014, 206 000 bons de souscription aux courtiers ont été exercés pour un montant de 21 630 \$. La valeur attribuée de 21 012 \$ lors de leur émission a été renversée du compte surplus d'apport au compte capital-actions.

Le 28 mai 2014, la société a fait l'acquisition de 4 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie d'un montant de 2 000 \$ et de l'émission de 60 000 actions du trésor d'une valeur de 6 300 \$.

Le 30 juin 2014, la société a fait l'acquisition de 9 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie d'un montant de 4 500 \$ et de l'émission de 80 000 actions du trésor d'une valeur de 7 200 \$.

Le 25 novembre 2014, la société a fait l'acquisition de 13 titres miniers pour une nouvelle propriété nommée Émile en contrepartie de l'émission de 400 000 actions du trésor d'une valeur de 22 000 \$.

Le 31 décembre 2014, la Société a complété un placement privé accreditif au montant de 25 000 \$ au moyen de l'émission de 500 000 actions accreditives à un prix unitaire de 0,05 \$, ainsi que l'émission de 500 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour 24 mois. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 6 000 \$

BONS DE SOUSCRIPTION

Émis aux actionnaires :

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
	<u> </u>	<u> </u>
En circulation au 1er janvier 2014	6 722 500	0,12 \$
Émis	2 002 500	0,15 \$
Exercés	(755 000)	0,14 \$
Expirés	(2 697 500)	0,15 \$
	<u> </u>	
En circulation au 31 décembre 2014	5 272 500	0,12 \$
Émis	-	-
Exercés	-	-
Expirés	(4 345 000)	0,13 \$
	<u> </u>	
En circulation au 30 septembre 2015	<u>927 500</u>	<u>0,10 \$</u>

Bons de souscription en cours au 30 septembre 2015 :

Prix d'exercice \$	Nombre	Date d'expiration
0,15	427 500	Décembre 2015
0,06	<u>500 000</u>	Décembre 2016
	<u>927 500</u>	

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. Ce nombre maximal est actuellement de 3 500 000.

	Nombre	Prix de levée
	<hr/>	<hr/>
En circulation au 1er janvier 2014	2 700 000	0,13 \$
Octroyées	950 000	0,10 \$
Expirées	(700 000)	0,13 \$
Annulées	<u>(1 275 000)</u>	<u>0,13 \$</u>
En circulation au 31 décembre 2014	1 675 000	0,11 \$
Octroyées	500 000	0,10\$
Expirées	-	-
Annulées	-	-
En circulation au 30 septembre 2015	<u>2 175 000</u>	<u>0,11\$</u>

Le 15 avril 2015, la société a octroyé 500 000 options à des administrateurs et consultants au prix de 0.10 \$ pour une durée de 5 ans.

Options d'achat d'actions en circulation au 30 septembre 2015:

Prix de levée \$	Nombre	Échéance
0,11	250 000	Novembre 2016
0,18	200 000	Juin 2017
0,11	125 000	Mars 2018
0,13	150 000	Décembre 2018
0,10	950 000	Juillet 2019
0,10	500 000	Avril 2020
	<u>2 175 000</u>	

MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2014.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2015, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des périodes terminés les 30 septembre 2015 et 2014, la Société a encouru les frais suivants avec des dirigeants, dans le cours normal des affaires. Elles ont été mesurées au montant de la contrepartie.

	<u>2015</u> \$	<u>2014</u> \$
A titre de dépenses opérationnelles :		
Honoraires de gestion et consultation versés à des sociétés contrôlées par des dirigeants	23 400	30 277
Loyer versé à une société contrôlée par un dirigeant	-	8 000
Salaire versé à un dirigeant	46 350	40 000
Fournisseurs et frais courus :		
Sociétés contrôlées par des dirigeants	7 797	3 337

SITUATION DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

Le fonds de roulement au 30 septembre 2015 s'élevait à 60 628 \$. Compte tenu du paiement de 100 000 \$ reçu en novembre 2015 relativement au partenariat avec Corporation Iamgold, la direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Redevances

Des redevances de 2% NSR seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale débutait sur la propriété Nelligan.

Entente avec Corporation Iamgold :

Le 17 novembre 2014, la Société a signé une entente avec Corporation Iamgold leur permettant d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan en respectant certaines conditions ;

- 1) l'option d'acquérir 50 % par le versement de 550 000 \$ en trésorerie et de 4 000 000 \$ en frais d'exploration sur une période de 4,5 années. L'accord prévoit un engagement ferme de payer 200 000 \$ en trésorerie avant le 12 novembre 2015 et de réaliser pour 900 000 \$ de travaux d'exploration avant le 12 novembre 2016 ;
- 2) Suite à l'exercice de la première option, Corporation Iamgold a une deuxième option pour acquérir un 25 % additionnel soit une participation totale de 75 %, en contrepartie de la livraison d'une étude de pré-faisabilité et de paiements en trésorerie de 225 000 \$ sur une période de 3 ans suivant l'exercice de la première option;
- 3) Corporation Iamgold a une troisième option pour un 5 % additionnel, totalisant 80 % du projet Nelligan en contrepartie de la livraison d'une étude de faisabilité et d'un paiement de 275 000 \$.

Suite au respect de ces conditions, Vanstar conservera une participation de 20 %. Corporation Iamgold aura le droit d'acquérir cet intérêt basé sur une évaluation indépendante une fois l'étude de faisabilité réalisée. Si l'intérêt de la société est racheté, Vanstar conservera une redevance de rendement net de fonderie de 1,5 % ("NSR") sur le projet.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements disponibles à la vente lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont classés dans les actifs disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les douze mois suivants la fin de la période.

FACTEURS DE RISQUE

La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

- Risque de liquidité

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

- Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

- Risque concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question.

Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

- Risque lié à la fiscalité

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

- Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

- Risques inhérents aux activités d'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices.

Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

- Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et la trésorerie affectée à l'exploration dans une banque à charte canadienne reconnue.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En octobre 2015, la Société a cédé la propriété Monster Island à Tomagold Corporation en contrepartie d'un paiement de 10 000 \$ et de l'émission de 200 000 actions ordinaires. Une royauté de 1,5% NSR a été accordée à Vanstar par l'acquéreur.

En octobre 2015, la Société a octroyé 800 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,05 \$, valides pour cinq ans.

Le deuxième versement de 100 000 \$ prévu à l'entente avec Corporation Iamgold a été reçu en novembre 2015.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers intermédiaires au 30 septembre 2015 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés conformément aux IFRS et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

La Prairie, le 26 novembre 2015

(s) Guy Morissette
Guy Morissette
Chef de la direction

(s) Denis Tremblay
Denis Tremblay
Chef des finances